MAIRIE de SEMPIGNY

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Noyon

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le compte rendu est remplacé par le Procès Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance et publiée à l'issue du Conseil Municipal suivant :

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 9 juin 2023 :

Délibération n° 25	Suppression d'un emploi permanent à temps complet	Approuvée
Délibération n° 26	Elargissement du RIFSEEP aux agents contractuels	Approuvée
Délibération n° 27	Décision Modificative n°1	Approuvée
Délibération n° 28	Modification du contrat de location de la salle des fêtes	Approuvée
Délibération n° 29	Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation	Approuvée
Délibération n° 30	Adoption du rapport de la CLECT	Approuvée
Délibération n° 31	Demande d'aide financière auprès du CD60	Approuvée